

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÉGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 23 novembre 2021, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2021-03 Lot : 4 715 745 du Cadastre du Québec
Situé au 406 chemin Saint-Louis
Zonage : MF-254

Le propriétaire de l'immeuble a déposé le 05 octobre 2021 une demande de dérogation mineure visant à autoriser la subdivision du lot en deux afin de pouvoir créer 2 lots identiques de 1394,65 mètres carrés et qui auront 20.4 mètres de façade.

Selon L'article 40 du Règlement de lotissement numéro 2021-225 fixe à 22.8 m la largeur minimum pour un lot partiellement desservi.

La demande aura donc pour effet d'autoriser la largeur des deux nouveaux lots à 20.4m de façade alors que la réglementation stipule que la largeur d'un lot partiellement desservi doit être à 22.8 m de façade

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce 4^e jour du mois de novembre 2021.

Ginette Prud'homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Certificat de publication

Avis public

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME #2020-03**

Je soussignée Ginette Prud'homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 4^e novembre 2021 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e novembre 2021.

Ginette Prud'homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière